

Dossier suivi par :
Géraldine Nicotri
Tél : 02 38 69 88 53
Carole Heissler
Tél : 02 38 69 88 59
Fax : 02 38 69 52 00
Mèl : DR45-DEM@insee.fr
Timbre : DR45-SES

Mairie de Beffes
A l'attention du maire
Route du Fort
18320 BEFFES

Orléans, le 13 avril 2018
N°280/DR45-SES/GN/MCE

Objet : enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) 2018

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise entre mai et juin 2018 une enquête sur les ressources et les conditions de vie.

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 14 000 logements ordinaires. Certains d'entre eux se situent dans votre commune. Les ménages qui y habitent sont interrogés par l'un des enquêteurs suivants : **Mmes, MM. Bertet, Boucher, Bougé, Kepinski, Lanyi**, enquêteurs de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur serait facilité par une annonce soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressaient à vos services, je vous serais obligée de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visas n° 2018A014EC et n° 2018X015EC du ministre de l'Économie et des finances, valables pour l'année 2018. En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont obligatoires et sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.